

Groupement à l'entour de l'argumentation

Document 1 : extrait du poème "Mélancholia"

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules
5 Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
Innocents dans un baigne, anges dans un enfer,
10 Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
Aussi quelle pâleur ! la cendre est sur leur joue.
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las.
Ils ne comprennent rien à leur destin, hélas !
15 Ils semblent dire à Dieu : — Petits comme nous sommes,
Notre père, voyez ce que nous font les hommes !
Ô servitude infâme imposée à l'enfant !
Rachitisme ! travail dont le souffle étouffant
Défait ce qu'a fait Dieu ; qui tue, oeuvre insensée,
20 La beauté sur les fronts, dans les cœurs la pensée,
Et qui ferait - c'est là son fruit le plus certain ! -
D'Apollon un bossu, de Voltaire un crétin !
Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,
Qui produit la richesse en créant la misère,
25 Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !
Progrès dont on demande : Où va-t-il ? que veut-il ?
Qui brise la jeunesse en fleur ! qui donne, en somme,
Une âme à la machine et la retire à l'homme !
Que ce travail, haï des mères, soit maudit !
30 Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit,
Maudit comme l'opprobre et comme le blasphème !
Ô Dieu ! qu'il soit maudit au nom du travail même,
Au nom du vrai travail, sain, fécond, généreux,
Qui fait le peuple libre et qui rend l'homme heureux !

Victor Hugo, *Les contemplations*, 1866

Document 2 :

LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés:
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie;

Nul mets n'excitait leur envie,
 Ni loups ni renards n'épiaient
 La douce et l'innocente proie;
 Les tourterelles se fuyaient:
 Plus d'amour, partant plus de joie.
 Le lion tint conseil, et dit: «Mes chers amis,
 Je crois que le Ciel a permis
 Pour nos péchés cette infortune;
 Que le plus coupable de nous
 Se sacrifie aux traits du céleste courroux;
 Peut-être il obtiendra la guérison commune.
 L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
 On fait de pareils dévouements :
 Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence
 L'état de notre conscience
 Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
 J'ai dévoré force moutons.
 Que m'avaient-ils fait? Nulle offense;
 Même il m'est arrivé quelquefois de manger
 Le berger.
 Je me dévouerai donc, s'il le faut: mais je pense
 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi:
 Car on doit souhaiter, selon toute justice,
 Que le plus coupable périsse.
 – Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi;
 Vos scrupules font voir trop de délicatesse.
 Eh bien! manger moutons, canaille, sottise.
 Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fîtes, Seigneur,
 En les croquant, beaucoup d'honneur;
 Et quant au berger, l'on peut dire
 Qu'il était digne de tous maux,
 Étant de ces gens-là qui sur les animaux
 Se font un chimérique empire.»
 Ainsi dit le renard; et flatteurs d'applaudir.
 On n'osa trop approfondir
 Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
 Les moins pardonnables offenses:
 Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
 Au dire de chacun, étaient de petits saints.
 L'âne vint à son tour, et dit: «J'ai souvenance
 Qu'en un pré de moines passant,
 La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
 Quelque diable aussi me poussant,
 Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
 Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.»
 A ces mots on cria haro sur le baudet.
 Un loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
 Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
 Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.
 Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
 Manger l'herbe d'autrui! quel crime abominable!
 Rien que la mort n'était capable
 D'expier son forfait: on le lui fit bien voir.
 Selon que vous serez puissant ou misérable,
 Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Document 3, article "Torture" :

Les Romains n'infligèrent jamais la torture qu'aux esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence (1) non plus qu'un conseiller de la Tournelle (2) regarde comme un de ses semblables un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et comme dit très bien la comédie des *Plaideurs* : "*Cela fait toujours passer une heure ou deux*".

Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent (3) le droit de faire ces expériences sur son prochain va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois, madame en a été révoltée ; à la seconde, elle y a pris goût, parce qu'après tout les femmes sont curieuses ; ensuite, la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : « Mon petit coeur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne ? »

Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question.

Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une jeunesse effrénée, fut convaincu (4) d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville, gens comparables aux sénateurs romains, ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête.

Ce n'est pas dans le XIII^e ou dans le XIV^e siècle que cette aventure est arrivée, c'est dans le XVIII^e.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, 1769

1) Il n'y a pas d'apparence non plus que ... : Il n'est pas non plus très vraisemblable qu'un conseiller de La Tournelle puisse considérer comme un de ses semblables un homme ...

2) La Tournelle était la Chambre Criminelle du Parlement de Paris.

3) Allusion à la possibilité d'achat d'un titre ou d'une charge.

4) fut convaincu : fut accusé, fut jugé coupable de...

Document 4 : extrait dit du "ruban volé" :

On la fit venir ; l'assemblée était nombreuse, le comte de La Roque y était. Elle arrive, on lui montre le ruban, je la charge effrontément ; elle reste interdite, se tait, me jette un regard qui aurait désarmé les démons et auquel mon barbare cœur résiste. Elle nie enfin avec assurance, mais sans emportement, m'apostrophe, m'exhorte à rentrer en moi-même, à ne pas déshonorer une fille innocente qui ne m'a jamais fait de mal ; et moi, avec une impudence infernale, je confirme ma déclaration, et lui soutiens en face qu'elle m'a donné le ruban. La pauvre fille se mit à pleurer, et ne me dit que ces mots : « Ah ! Rousseau, je vous croyais un bon caractère. Vous me rendez bien malheureuse, mais je ne voudrais pas être à votre place. » Voilà tout. Elle continua de se défendre avec autant de simplicité que de fermeté, mais sans se permettre jamais contre moi la moindre invective. Cette modération, comparée à mon ton décidé, lui fit tort. Il ne semblait pas naturel de supposer d'un côté une audace aussi diabolique, et de l'autre une aussi angélique douceur. On ne parut pas se décider absolument, mais les préjugés étaient pour moi. Dans le tracas où l'on était, on ne se donna pas le temps d'approfondir la chose ; et le comte de La Roque, en nous renvoyant tous deux, se contenta de dire que la conscience du coupable vengerait assez l'innocent. Sa prédiction n'a pas été vaine ; elle ne cesse pas un seul jour de s'accomplir.

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, Livre II